



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Avances sur subventions et participations 2019 à certaines associations ou établissements publics**

Séance du 20 décembre 2018

Convocation du 14 décembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,  
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,  
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
M. Thibault Hennion par Mme Florence Presson,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

**OBJET : Avances sur subventions et participations 2019 à certaines associations ou établissements publics**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré,

- à la majorité (3 votes contre : MM. Christian Lancrenon, Xavier Tamby, Thierry Legros)

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2019 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
A.S.A.S. basket masculin	10 000 €
A.S.A.S basket féminin	80 000 €

- à l'unanimité

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2019 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	montant
Amicale du personnel	15 000 €
Football Club de Sceaux	15 000 €
Tennis de table	27 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	8 000 €
Centre communal d'action sociale	150 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2018 seront inscrits au budget primitif de l'année 2019.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

